

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°218

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 35

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 NOVEMBRE 2017

L'AN deux mille dix sept, le 15 novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 novembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjoints au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, FAGARD Alice, SANON Guillaume, GARNIER Daniel, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamilia, VANNIER Jean-Yves, LENZI Ling, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : DUCATTEAU Sylvie, MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jean-François MONINO
Madame Laurence GRARE
Monsieur Boualem BENKHELOUF
Madame Akoua Marie KOUAME
Monsieur Salah CHIBAH
Madame Hana RABAH
Madame Evelyne YONNET
Monsieur Rachid ZAIRI

Monsieur Anthony DAGUET
Madame Sandrine LE MOINE
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI
Monsieur Nourredine KADDOURI
Madame Sophie VALLY
Madame Mériem DERKAOUI
Monsieur Daniel GARNIER
Madame Thérèse MBONDO

Secrétaire de séance : Sophie VALLY

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de l'Education et de l'Enfance/Service Centres de Loisirs Maternels

OBJET : Approbation et signature de deux conventions d'objectifs et de financement pour la Prestation de service ordinaire (PSO) concernant les Accueil de loisirs sans hébergement, pour ' Alsh extrascolaire ' et pour ' Alsh périscolaire et Aide spécifique rythmes éducatifs (Asre)", entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2020.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention n° 17-020J portant sur les nouvelles modalités d'intervention et de versement de la Prestation de service ordinaire « Accueil de loisirs sans hébergement » - extrascolaire concernant les centres de loisirs maternels de la Commune pour la période du 1^{er} janvier au 2017 au 31 décembre 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Vu le projet de convention n° 17-021J portant sur les nouvelles modalités d'intervention et de versement de la prestation de service ordinaire « Accueil de loisirs sans hébergement » - périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs, concernant les centres de loisirs maternels de la commune pour la période du 1^{er} janvier au 2017 au 31 décembre 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Vu le budget de la Commune ;

Considérant l'intérêt de la formalisation du partenariat entre la Commune pour ses actions de politiques publiques en matière d'accueil des enfants et la Caisse d'Allocation Familiale de Seine-Saint-Denis ;

Considérant l'intérêt que représente le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis pour les différents accueils de loisirs des enfants de la Commune ;

Adoption à l'unanimité par 43 pour

DELIBERE :

APPROUVE les projets de convention entre la Commune et la Caisse Nationale des Allocations Familiales de Seine-Saint-Denis, relatifs aux objectifs et au financement de la prestation de service ordinaire (Pso) « Accueil de loisirs sans hébergement – extrascolaire » pour les centres de loisirs maternels de la commune et Pso « Accueil de loisirs sans hébergement - périscolaire et aide spécifique rythmes éducatifs », tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

AUTORISE Madame la Maire d'Aubervilliers à signer les projets de convention N° 17-020J et N°17-021J au nom de la Commune, tels que ceux-ci figurent en annexe de la présente délibération, pour la période du 1^{er} janvier au 2017 au 31 décembre 2020.

Dit que l'aide financière octroyée par la Caisse d'allocations familiales sera inscrite au budget communal sur les imputations suivantes :

Service	Chapitre	Article	Fonction
407 (Pso Alsh)	74	7478	421
406 (Asre Alsh)	74	7478	255

Reçu en préfecture le : 17/11/17
Publié le : 17/11/17
Certifié exécutoire : 17/11/17

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Marc RUER

